REPUBLIQUE FRANCAISE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
CANTON DE FONTAINEBLEAU

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 avril 2025

Le Conseil Municipal de la commune de Recloses, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Recloses, à 18h30 sous la présidence de Madame la Maire, Sonia RISCO.

Etaient présents : Mme RISCO Sonia, *Maire*, M. CLUGNAC Gilles, Mme COSCO Nadège, Mme POMA Margaret et Mme GUYOU Madeleine, *Adjoints,*

M. RICHARD Fabrice, M. ALZIEU Bertrand, Mme DELGADO Lisa, Mme ROCHER Virginie, *conseillers Municipaux.*

Pouvoirs : Mme RIBAS Marie-Laure donne pouvoir à Mme RISCO Sonia
M. BEUTIS Benjamin donne pouvoir à Mme GUYOU Madeleine
M. JEAN Guillaume donne pouvoir à Mme POMA Margaret
M. LE TOUT Erick donne pouvoir à M. RICHARD Fabrice

Absent excusé : M. BOUVIER François

Secrétaire de séance : Mme POMA Margaret

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 15 janvier 2025
2/ Compte financier unique (CFU)
3/ Affectation du résultat
4/ Taxes communales 2025
5/ Budget 2025
6/ Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau - Approbation
7/ Affaires et informations diverses

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 15 janvier 2025

2/ Compte financier unique (CFU)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3
Vu la délibération n° 5/2022 en date du 31/01/2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant que ce Compte financier unique remplace les anciens comptes administratifs et de gestion ;
Considérant que Madame la Maire n'a pas participé au débat, ni au vote de ce Compte financier unique,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs **DECIDE** :
Article 1 : de voter le Compte financier de l'exercice 2024 et d'arrêter les comptes :

Investissement :
Dépenses :
Prévu : 616 324.23 Réalisé : 231 948.12
Recettes :
Prévu : 616 324.23 Réalisé : 158 200.35

Fonctionnement :
Dépenses :
Prévu : 569 027.58 Réalisé : 397 424.01
Recettes :
Prévu : 569 027.58 Réalisé : 468 903.48

Résultat de clôture de l'exercice 2024 :
Investissement : - 105 969.66
Fonctionnement : 193 675.55
Résultat global (Excèdent) : 87 705.89

Article 2 : Cette décision sera communiquée aux services fiscaux avant le 15 avril 2025.

3/ Affectation du résultat

Après avoir entendu le CFU de l'exercice 2024
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024
Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2023	Virement de la SF à la SI	Résultat de L'exercice 2024	Reste à réaliser 2024	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	-32 221.89		- 105 969.66	0	0	- 105 969.66
FONCT	154 417.97	32 221.89	193 675.55	0	0	193 675.55

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	193 943.55 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	105 969.66 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	87 705.89 €
Total affecté au c/1068	105 969.66 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	néant

4/ Taxes communales 2025

Madame la Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.
En conséquence, Madame la Maire propose de maintenir les taux comme suit :
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.38 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.42 %
- taxe d'habitation : 6.56 %

Le Conseil municipal,
Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs :
- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.38 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.42%
- taxe d'habitation : 6.56 %
- **CHARGE** Madame la Maire :
- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

4/ Budget 2025

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif pour l'année 2025.
Madame COSCO Nadège, Maire adjoint aux finances, donne lecture du budget 2025 de la commune, tel qu'il a été élaboré, et qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT : 564 117.23 €
SECTION INVESTISSEMENT : 511 597.88 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	166 770,68	0,00	161 560,77	161 560,77	161 560,77
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	128 798,00	0,00	124 966,00	124 966,00	124 966,00
014	Atténuations de produits	9 000,00	0,00	8 759,00	8 759,00	8 759,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	171 025,60	0,00	168 094,00	168 094,00	168 094,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**475 594,28**	**0,00**	**463 379,77**	**463 379,77**	**463 379,77**
66	Charges financières	4 460,96	0,00	2 583,10	2 583,10	2 583,10
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	225,00		225,00	225,00	225,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**480 280,24**	**0,00**	**466 187,87**	**466 187,87**	**466 187,87**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*88 747,34*		*97 929,36*	*97 929,36*	*97 929,36*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***88 747,34***		***97 929,36***	***97 929,36***	***97 929,36***
TOTAL		**569 027,58**	**0,00**	**564 117,23**	**564 117,23**	**564 117,23**
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	564 117,23

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	2 540,00	0,00	650,00	650,00	650,00
015	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	15 166,00	0,00	16 433,58	16 433,58	16 433,58
73	Impôts et taxes (sauf fo 731)	45 769,50	0,00	38 703,00	38 703,00	38 703,00
731	Fiscalité locale	343 210,00	0,00	352 068,00	352 068,00	352 068,00
74	Dotations et participations (3)	37 791,00	0,00	65 432,76	65 432,76	65 432,76
75	Autres produits de gestion courante (3)	2 355,00	0,00	3 122,00	3 122,00	3 122,00
Total des recettes de gestion courante		**446 831,50**	**0,00**	**476 409,34**	**476 409,34**	**476 409,34**
76	Produits financiers	0,00	0,00	2,00	2,00	2,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**446 831,50**	**0,00**	**476 411,34**	**476 411,34**	**476 411,34**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**446 831,50**	**0,00**	**476 411,34**	**476 411,34**	**476 411,34**
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	87 705,89
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	564 117,23

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	318 288,00	0,00	75 748,00	75 748,00	75 748,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	150 000,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		468 288,00	0,00	285 748,00	285 748,00	285 748,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	27 067,00	0,00	21 950,86	21 950,86	21 950,86
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	32 221,89	0,00	105 969,66	105 969,66	105 969,66
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		59 288,89	0,00	127 920,52	127 920,52	127 920,52
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		527 576,89	0,00	413 668,52	413 668,52	413 668,52

021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*88 747,34*		*97 929,36*	*97 929,36*	*97 929,36*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		*88 747,34*		*97 929,36*	*97 929,36*	*97 929,36*

TOTAL	616 324,23	0,00	511 597,88	511 597,88	511 597,88

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	511 597,88

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	51 540,00	0,00	15 436,56	15 436,56	15 436,56
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	500 429,40	0,00	365 986,57	365 986,57	365 986,57
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		551 969,40	0,00	381 423,12	381 423,12	381 423,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	3 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	28 432,94	0,00	24 205,10	24 205,10	24 205,10
18	Cpte de liaison : affectation (BA régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		32 132,94	0,00	24 205,10	24 205,10	24 205,10
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		584 102,34	0,00	405 628,22	405 628,22	405 628,22

040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*

TOTAL	584 102,34	0,00	405 628,22	405 628,22	405 628,22

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	105 969,66

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	511 597,88

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs,

ADOPTE le Budget Primitif 2025.

6/Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau - Approbation

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-20,
Vu la loi N°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
Vu l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCL/N°109 du 19 décembre 2016 prononçant la création de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau en tant qu'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre au 1er janvier 2017,
Vu l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BLI/99 du 5 décembre 2017 portant adoption des statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau à compter du 1er janvier 2018,
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI/n°33 du 14 septembre 2022 portant adoption des statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau à compter du 1er janvier 2023,
Vu la délibération n°2025-001 du Conseil Communautaire du Pays de Fontainebleau du 30 janvier 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau,
Vu la réception du courrier de M. le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau en date du 14 février 2025 notifiant la délibération N°2025-001 du Conseil Communautaire du 30 janvier 2025,
Considérant que le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification au maire de la commune de la délibération du conseil communautaire pour se prononcer sur la modification des statuts,
Considérant que ladite modification porte sur les articles 4 « Siège », 5 « Compétences obligatoires », 6 « Compétences supplémentaires prévues par la loi », 7 « Compétences supplémentaires définies librement » et 15 « Ressources » desdits statuts, afin, d'une part, de modifier l'adresse du siège social de la Communauté d'agglomération, d'autre part, de mettre la désignation de ses compétences en conformité avec la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et enfin de mettre à jour la liste des ressources de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau,
Considérant que la majorité requise pour l'approbation de ladite modification des statuts correspond à la majorité mentionnée à l'article L.5211-5 II 2° du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et de pouvoirs :
ADOPTE la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau telle que présentée ci-dessus.
APPROUVE les statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau.
PREND ACTE que cette modification des statuts sera prononcée par arrêté préfectoral pris par le représentant de l'Etat dans le Département.
RAPPELLE que Madame la Maire notifiera à la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau la présente délibération.

Départ de M. ALZIEU Bertrand

7/ Affaires et informations diverses

1/ Médiathèque

Une médiathèque est en projet au premier étage de la Mairie. Des devis de travaux de plâtrerie et de peinture ont été effectués et une demande de subvention sera demandée auprès du service culture du Département.

2/ Travaux allée aire de jeux

Le conseil municipal propose la réhabilitation de la dernière partie du chemin qui relie l'aire de jeux à la rue des canches et soumettra ce projet dans le cadre du dispositif Fonds d'Equipement Rural (FER) du Département au prochain conseil municipal afin d'obtenir une subvention.

3/ Commission action sociale et solidaire

En réponse au sondage distribué aux séniors de notre Commune concernant le souhait d'activités pour l'année 2025, il a été retenu l'option d'un voyage d'une journée avec visites (château, musée, cave, parc floral..) et déjeuner.
Les membres de la commission ont demandé des devis afin de choisir la destination qui sera proposée le 13 juin 2025.

4/ Achat véhicule électrique

Le Conseil municipal finalise l'achat d'un véhicule électrique pour le service technique.

La séance a été levée à 20h24
La Maire,
Sonia RISCO